

BUREAU DU RESPECT DE LA PERSONNE

Le respect, au cœur de notre engagement.

Avec l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, le CISSS de la Côte-Nord rappelle l'importance d'assurer un environnement de travail sain et respectueux.



AGIR

Prévenir et faire cesser toute forme de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel.



PROMOUVOIR

Des milieux de travail sains marqués par la civilité et le respect.



INFORMER

Sensibiliser et outiller le personnel afin de mieux comprendre, prévenir et agir.



ASSURER

Des services neutres, confidentiels et accessibles à toute personne contribuant à la mission du CISSS de la Côte-Nord.



SOUTENIR

Écouter, accompagner et intervenir au moyen d'approches personnalisées.



RECOMMANDER

Des actions et des pratiques favorisant le maintien ou le rétablissement d'un environnement de travail sain, empreint de civilité et de respect.



INFORMEZ-NOUS

Remplissez le [formulaire](#)
en numérisant le code QR



parlonsrespect.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca

